

Direction de la santé et des affaires sociales
DSAS
Madame la Conseillère d'Etat
Anne-Claude Demierre
Route des Cliniques 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 2 juillet 2018

Position sur le plan cantonal action alcool (PCAA) 2018-2021

Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Le PDC a pris connaissance du plan proposé et apprécie en particulier l'attention portée aux jeunes ainsi que la vision bienveillante et humaniste de la problématique. L'analyse nous paraît bien segmentée et globalement, nous adhérons aux mesures proposées.

Deux points sensibles toutefois :

- Si nous saluons la volonté d'une meilleure sensibilisation de l'entourage (familial, scolaire, professionnel etc) afin de mieux détecter et réagir aux situations à risque, il nous semble fondamental de mettre également un accent sur la **responsabilité individuelle**, soit l'*empowerment* de l'individu lui-même, auquel nous devons donner des clés pour évaluer sa propre attitude de consommation et y déceler, le cas échéant, une prise de risques.
- Nous sommes sceptiques quant aux **moyens financiers** prévus pour atteindre les objectifs du plan, qui nous semblent **insuffisants**. Des montants importants sont prévus pour la coordination et la communication ; il s'agit de ne pas oublier les infrastructures et institutions qui œuvrent déjà sur le terrain et manquent de moyens (HFR, reper, rfsm).

Nous pouvons répondre ainsi aux questions posées :

Etes-vous d'accord avec les besoins identifiés ?

Oui, nous saluons l'exhaustivité et la clarté de l'analyse.

Etes-vous d'accord avec les effets recherchés à long terme (objectifs d'impact) du plan cantonal ?

Oui, avec un accent à mettre sur l'impact 4 : les offres existent et leur accès est souvent problématique (manque de coordination, de formation, de connaissance desdites offres). L'accès doit être très activement amélioré et fortement promu !

Etes-vous d'accord avec les effets recherchés à moyen terme (objectifs d'outcome) du plan cantonal ?

L'outcome 7 a particulièrement retenu notre attention. Les employeurs ont une grande et difficile responsabilité non seulement dans la détection de situations problématiques, détection visant à

prévenir les accidents professionnels, mais également dans l'accompagnement et le soutien bienveillant et humain à apporter au collaborateur/à la collaboratrice concerné-e.

Etes-vous d'accord avec les mesures proposées ?

Oui, même si nous insistons sur le soutien important qui doit être apporté aux infrastructures existantes (HFR, reper, rfsm) et pas seulement aux mesures de communication.

M2 : Il nous semble nécessaire de commencer par prendre en considération l'origine de la consommation excessive – mieux identifier et traiter les raisons de l'abus d'alcool.

M4 : Nous sommes surpris par cette mesure. Les places adultes ne sont-elles pas utilisées ? Il nous semble que les places pour les adolescent-e-s/jeunes adultes devraient être prévues en plus et pas à la place de.

M5 : Oui au maintien à domicile, toujours idéal, s'il ne se fait pas au détriment d'éventuels autres membres de la famille.

M6 : Nous ne nous opposons pas à une révision de la réglementation, toutefois nous insistons sur la nécessaire responsabilité individuelle, qu'aucune loi ne remplacera jamais.

M8 : Oui à la labellisation des manifestations festives. Vu dernièrement en Valais, un festival sponsorisé entre autres par Aproz et Morand : eau et sirops gratuits. Un exemple à suivre ?

Comment voyez-vous votre rôle pour la mise en œuvre de ce plan cantonal ?

Le PDC estime insuffisants les moyens financiers mis à disposition pour atteindre les objectifs de ce plan. Le PDC demandera des moyens – notamment dans le soutien de la mission de base/sur le terrain – en intervenant dans les prochaines discussions de budget. Nous nous engageons par ailleurs à communiquer aux membres du PDC l'existence de ce plan ainsi que les différentes ressources et mesures prévues, ceci à des fins de sensibilisation.

Nous émettons le vœu qu'à terme, la mise en œuvre du programme aboutisse non seulement à un rapport plus réfléchi et globalement sain à l'alcool, mais contribue également à lever le tabou qui entoure encore et toujours une consommation problématique. Nous vous remercions pour votre travail et vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le PDC du canton de Fribourg,

Anne Meyer Loetscher
Députée

Magali Corpataux
Secrétaire politique

Pour tout renseignement :

Anne Meyer Loetscher, députée, 079 216 13 38